



**Mémoire du Conseil de quartier du Vieux-Limoilou soumis dans le cadre de la démarche consultative entourant le Plan de mobilité durable de la Ville de Québec**

Août 2017

## AVANT-PROPOS

---

### 1. Au sujet du conseil de quartier Vieux-Limoilou

Interlocuteur privilégié de la Ville de Québec, le conseil de quartier du Vieux-Limoilou a pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins concernant leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.

Le conseil de quartier du Vieux-Limoilou est notamment appelé à :

- Émettre des recommandations sur les projets de modification aux règlements d'urbanisme dans le quartier ou tout projet touchant le quartier qui leur est soumis par la Ville;
- Tenir des séances de consultation publique;
- Transmettre leur avis au Conseil de ville ou au Conseil d'arrondissement sur toute matière concernant le quartier;
- Bonifier l'offre de service et contribuer à la planification ou la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier.

Le conseil d'administration du conseil de quartier est composé de onze personnes, dont une la conseillère municipale du district Vieux-Limoilou, sans droit de vote. Le conseil de quartier Vieux-Limoilou représente environ 18 000 citoyens et citoyennes.

### 2. Objectif et portée du présent mémoire

La position du conseil de quartier du Vieux-Limoilou exposée dans le présent mémoire est celle de ses membres votants. L'importance pour la Ville de Québec de se doter d'un réseau de transport structurant de façon prioritaire et urgente y sera exprimée, de même que divers principes liés à sa mise en place dans le quartier Vieux-Limoilou y seront énoncés.

## ÉNONCÉ GÉNÉRAL

---

- Considérant qu'un projet de transport en commun structurant est plus que nécessaire pour les populations des quartiers centraux et doit être développé de façon prioritaire afin d'appuyer le développement de la ville, tant en son centre qu'en ses banlieues;
- Considérant que le secteur du transport est l'un des principaux émetteurs de GES et que les véhicules à essence figurent parmi les émetteurs de particules lourdes, cela dans un contexte où la qualité de l'air demeure un enjeu de santé publique pour le quartier Vieux-Limoilou;
- Considérant l'impact favorable des transports collectifs et actifs quant à la santé des populations, en lien avec la diminution de divers facteurs de risque tels la pollution atmosphérique ou la promotion de l'activité physique;
- Considérant que l'adoption d'une stratégie de mobilité durable basée sur les transports collectifs et actifs contribuera au décloisonnement des quartiers et à l'amélioration des possibilités de mobilité des personnes dans la région de Québec et ses quartiers;
- Considérant qu'un réseau de transport en commun structurant pourra permettre de réduire les problèmes de congestion auxquels la Ville de Québec fait face actuellement;

Le conseil de quartier du Vieux-Limoilou réitère l'importance d'un réseau de transport en commun structurant pour la région et demande à la Ville de Québec de développer celui-ci de façon prioritaire et urgente, afin que les solutions ainsi mises en place viennent appuyer et bonifier de manière importante l'offre existante en matière de transports collectifs et actifs.

## RECOMMANDATIONS

---

Pour les administrateurs du conseil de quartier du Vieux-Limoilou, il importe que le réseau de transport collectif et actif développé par la Ville de Québec sur son territoire intègre les considérations et recommandations suivantes :

- Offrir un réseau de transport en commun fluide et efficient qui permettra aux Limoulois et Limouloises de circuler de façon viable et convenable dans l'agglomération;
- Desservir de façon équitable les différents axes du quartier Vieux-Limoilou, en privilégiant des liens réguliers avec des parcours structurants tant dans ses extrémités est (rue de la Pointe-aux-Lièvres) et ouest (boulevard des Capucins) que dans son centre (1<sup>ère</sup> Avenue) de façon complémentaire à l'offre déjà présente ou projetée sur la 18<sup>e</sup> Avenue;
- Privilégier et favoriser les aménagements et parcours qui favoriseront les liens entre quartiers, tout particulièrement dans le centre-ville, en considérant que certaines infrastructures routières (boulevard, autoroutes) peuvent agir tels des obstacles à la mobilité et à un accès plus ouvert à certains services et infrastructures;
- Développer des parcours qui favoriseront – en période d'heure de pointe – la mobilité des travailleurs du Vieux-Limoilou vers les principaux pôles d'emploi et vice-versa, de manière fluide et efficiente, en évitant certains pôles d'étranglement tels que la Colline parlementaire et la côte d'Abraham;
- Favoriser l'intermodalité dans le développement des parcours de transport en commun;
- Mettre en place des initiatives qui favoriseront les déplacements piétons liés à l'usage des transports en commun – développement de mobilier urbain, mise en place de passages piéton et infrastructures sécuritaires, campagnes de sensibilisation pour la cohabitation entre piétons et automobilistes;
- Mettre en place des initiatives qui favoriseront les déplacements cyclistes, en continuant les initiatives déjà amorcées liées au réseau cyclable dans l'agglomération;
- Développer des projets de rues partagées, en ciblant certaines artères structurantes dans les quartiers centraux, afin de favoriser les déplacements actifs – dans le Vieux-Limoilou, le secteur de la rue Royal-Roussillon et de la 13<sup>e</sup> Rue pourrait, par exemple, être favorisé, permettant par le fait même un axe de déplacement est-ouest actif et sécuritaire dans le quartier;
- Favoriser des initiatives qui permettraient de maintenir – été comme hiver – une offre large de transports actifs et collectifs;
- Adopter une vision « Zéro accident » permettant de guider les choix liés au développement urbain et aux options de transports;
- Privilégier, dans les choix de technologies ou d'infrastructures liées au transport en commun, ceux ayant le plus faible impact environnemental possible, de manière à réduire d'autant les risques en matière de qualité de l'air dans le quartier Vieux-Limoilou.

## CONCLUSION

---

La révision du Plan de mobilité durable doit être l'opportunité pour l'administration municipale d'adopter de façon prioritaire une vision structurante du transport en commun qui devra être mise en place de façon urgente. Cette révision doit également représenter une opportunité d'améliorer et d'enrichir les réseaux piétons ou cyclables déjà en place, en favorisant l'intermodalité et les liens entre quartiers.